

COMPETITIONS REGIONALES FEMINIINES

FEDERALE 2, F+18 et F-18 à X



REGLEMENT SPORTIF DES LIGUES SUD/CORSE

SAISON 2024 – 2025

Préambule

Le règlement sportif des **Ligues SUD/CORSE** présente l'organisation des compétitions régionales féminines dont elle a la responsabilité, par délégation de la FFR. Le présent règlement, validé par le Comité Directeur des **Ligues SUD/CORSE** le 24/09/2024, a été homologué par le Président de la Commission des Epreuves Fédérales en date du **.././....** conformément à **l'article 320-4** des règlements généraux de la FFR.

Le règlement sportif des **Ligues SUD/CORSE** s'appuie sur les règlements généraux de la FFR pour tous les cas non traités dans le présent règlement. Le Comité Directeur des **Ligues SUD/CORSE** est compétent pour toute prise de décision qu'il jugera nécessaire dans l'intérêt du rugby au sein des **Ligues SUD/CORSE**.

Le règlement sportif a été rédigé comme suit :

- ❖ Une première partie détaille le cadre réglementaire avec les articles importants des Règlements Généraux de la FFR, le tableau d'accession en Fédérale 3, le tableau des qualifiés en championnats de France ainsi que les dispositifs spécifiques mis en place par votre Ligue Régionale. En résumé, il s'agit du socle commun à chaque Ligue Régionale
- ❖ En deuxième partie, le calendrier général de la saison **2024/2025** pour les **Ligues SUD/CORSE**
- ❖ En troisième et dernière partie, les livrets des compétitions qui détaillent les formats, les calendriers, les phases finales ainsi que les affectations **2025/2026** pour chaque niveau de compétition

Contacts et organisation de la Ligue SUD

Commission/Fonction	NOM, Prénom	Mail	Tel.
SECRETARIAT			
❖ Secrétaire Ligue Sud	FERAUD Stéphanie	2013n@ffr.fr	04 94 41 17 40
EPREUVES			
❖ Responsable Ligue Sud	BEZIAT Patrick	epreuves@liguesud-ffr.fr	06 86 35 17 21
❖ Responsable Ligue Corse	THEURIER Frédéric	fredtheurierrugby@gmail.com	06 71 24 15 12
DISCIPLINE			
❖ Responsable Ligue Sud	GALVEZ Gérard	discipline@liguesud-ffr.fr	06 87 52 40 09
LITIGES			
❖ Responsable Ligue Sud	RODRIGO Christian	reglements@liguesud-ffr.fr	06 72 27 87 01
APPEL			
❖ Responsable Ligue Sud	PINT Bruno	appel@liguesud-ffr.fr	06 35 38 64 66
ARBITRES			
❖ D.A.L Ligue Sud	DUNY Maurice	maurice.duny@orange.fr	06 07 03 88 12
❖ D.A.L Ligue Corse	THEURIER Frédéric	fredtheurierrugby@gmail.com	06 71 24 15 12
REPRESENTANTS FEDERAUX			
❖ Responsable Ligue Sud	TOGNA Alain	rf@liguesud-ffr.fr	06 76 10 54 09
❖ Responsable Ligue Corse	PRIETTO Christelle	prietto.rugby@gmail.com	06 81 83 45 77
❖ Adjoint Ligue Sud	FOULET Jean-Michel	jean-michel.foulet@orange.fr	06 23 77 02 60
❖ Adjoint Ligue Corse	ORSINI Fabrice	fabrice.orsini@wanadoo.fr	06 11 79 27 42

Table des matières

Préambule	2
I) Cadre réglementaire	4
1) Rappel réglementaire : l'organisation générale des compétitions	4
2) Organisation des épreuves	4
3) Principe de classement	5
4) Barème des points pour les compétitions féminines	5
5) Attribution des points bonus pour participation au Rugby à 7	5
6) Règlement financier des compétitions officielles	5
7) Accession en Fédérale 1 Féminine	5
8) Tableaux des qualifiés en championnats de France	5
9) Dispositions spécifiques mises en place par la ligue	6
10) Sanctions disciplinaires	7
11) Les officiels de match	7
12) Règlement financier spécifique des compétitions des Ligues SUD/CORSE	8
II) Calendrier général	12
III) Livret des compétitions	13
A. Féminines F+18 à X	13
1) Principes généraux	13
2) Listes des équipes participantes	13
3) Format de la compétition	13
B. Féminines FM18 à X	17
1) Principes généraux	17
2) Dispositions spécifiques	17
3) Liste des équipes participantes	17
4) Format de la compétition	18
C. Féminines Fédérale 2 à XV	21
1) Principes généraux	21
2) Liste des équipes participantes	21
3) Format de la compétition	21



FFR

FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY

LIGUE SUD DE RUGBY



I) Cadre règlementaire

1) Rappel règlementaire : l'organisation générale des compétitions

Article 320-1 : Le principe d'invitation

L'organisation des épreuves de rugby est basée sur le principe d'invitation d'équipes d'associations affiliées à la F.F.R. Ce principe d'invitation relève de la compétence de la F.F.R. puis, par délégation, de la L.N.R. pour les groupements professionnels et des organismes régionaux de la F.F.R.

Le Comité Directeur de la F.F.R. a la faculté de ne pas inviter aux compétitions officielles et challenges autorisés, les associations dont les équipes :

- ❖ ont été interdites de compétition ;
- ❖ ont refusé d'accepter les Statuts et Règlements de la F.F.R. ou de ses organismes régionaux ;
- ❖ ont porté atteintes aux règles éthiques et déontologiques du rugby français, et/ou à la morale sportive ;
- ❖ ont contrevenu aux dispositions concernant l'assistance et le contrôle de la gestion des associations ;
- ❖ ont contrevenu gravement aux règles de sécurité ;
- ❖ ne se sont pas acquittées des sommes dues auprès de la Trésorerie fédérale et/ou régionale.

Au cours de la saison sportive, la F.F.R. organise, sur invitation, des compétitions réparties en sept catégories :

Catégorie A – B – C' – E : Ces catégories ne concernent pas les compétitions régionales. Se référer aux Règlements Généraux de la FFR.

Catégorie C : Compétitions de jeu à XV avec règlement adapté F.F.R. (notamment : poussée en mêlée sur 1,50 mètre avec limitation au gain du ballon) ; sont concernées :

- ❖ Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3, Réserves de Régionales (phase finale du championnat de France et, selon la réglementation, phase régionale), Rugby Entreprises, Moins de 19 ans-Régional 1 et 2, Fédérale 2 Féminine, Moins de 16 ans-Régional 1 et 2, Féminines « moins de 18 ans » à XV Accession ainsi que toutes les autres compétitions à XV

Catégorie D : Compétitions de jeu à X

- ❖ Réserves de Régionales (phase régionale), Moins de 19 ans-Régional 3, Moins de 16 ans-Régional 3, Féminines Régionales à X, Féminines Régionales à X-Équipes Réserves, Féminines Régionales « moins de 18 ans » à X, Féminines « moins de 15 ans ».

L'acceptation de l'invitation comportera, pour toute association affiliée à la F.F.R., l'engagement formel de se conformer en tous points aux Statuts et Règlements de la F.F.R. et de ses organismes régionaux.

Tout manquement à cet engagement pourra être suivi de la mise hors compétition de l'équipe et de la radiation du ou des dirigeants reconnus responsables. L'association fautive pourra en outre, quel que soit son classement, être rayée de la liste des associations à inviter pour la ou les saisons suivantes.

2) Organisation des épreuves

Pour la saison **2024/2025**, les compétitions régionales féminines seront organisées de la manière suivante :

- ❖ **Phase préliminaire** pour les compétitions **F+18 à X** et **FM18 à X** pour déterminer les équipes qui joueront lors de la phase qualificative en **Championnat F+18 à X** et **FM18 à X** et en **Coupe F+18 à X** et **FM18 à X**
- ❖ **Phase qualificative** pour les compétitions **F+18** et **FM18 à X** et **Fédérale 2 à XV** pour désigner les équipes qualifiées pour la **phase finale régionale de ces trois compétitions**

- ❖ Phase finale régionale pour désigner les **Champions des Ligues SUD/CORSE** des compétitions citées ci-dessus

3) Principe de classement

À l'issue des phases préliminaires et qualificatives **l'article 340** des Règlements Généraux sera appliqué pour établir le classement des compétitions régionales des **Ligues SUD/CORSE**.

Ce classement qui prend en compte les **points « terrain »** peut être modifié par l'attribution, s'il y a lieu, des points bonus et malus suivants :

- ❖ **Points bonus ou malus « Sanctions disciplinaires »** conformément au **Chapitre I.10** du présent règlement
- ❖ **Points bonus** pour les équipes **FM18 à X** ayant participé à la journée de **Rugby à 7** conformément au **Chapitre I.5** du présent règlement

4) Barème des points pour les compétitions féminines

Le barème des points appliqués pour les compétitions **Fédérale 2, F+18 à X et FM18 à X** des **Ligues SUD/CORSE** sera conforme à **l'article 341.1.1** des Règlements Généraux.

5) Attribution des points bonus pour participation au Rugby à 7

Les dispositions spécifiques des **Ligues SUD/CORSE** citées ci-dessous seront appliquées pour la compétition **FM18 à X**.

Des points « **Bonus** » seront attribués aux équipes qui participeront aux journées de **Rugby à 7** ci-dessous :

- ❖ **Journées de Rugby à 7**
 - ✓ 22/03/2025
- ❖ **Barème des points**
 - ✓ **1 point** par journée de participation

Pour bénéficier de ces points bonus, les équipes devront respecter les **règles de jeu du Rugby à 7** de **l'annexe 1** des dispositions spécifiques F.F.R de la saison **2024/2025**.

6) Règlement financier des compétitions officielles

Le règlement financier des compétitions officielles en **Rugby à XV** et en **Rugby à X** est régi par **l'article 641** des règlements généraux de la FFR.

Les clubs engagés dans les compétitions féminines **Fédérale 2 à XV, F+18 à X et FM18 à X** sont éligibles à :

- ❖ Des primes de participation liées à l'engagement dans une compétition officielle
- ❖ Des primes de performance liées à la qualification et au parcours en phases finales
- ❖ Des aides complémentaires liées aux déplacements en phases qualificatives et finales

Les montants sont fixés chaque saison par le comité directeur de la FFR et publié par **l'avis hebdomadaire N° 1155 du 08/10/2024** pour la saison **2024/2025**.

7) Accession en Fédérale 1 Féminine

Les **4 équipes ½ Finalistes** du Championnat de France de **Fédérale 2 Féminine** sont promues en **Fédérale 1 Féminine** pour la saison **2025/2026**.

8) Tableaux des qualifiés en championnats de France

Nombre de qualifiés en championnats de France par Ligue Régionale pour la saison **2024/2025**.

LIGUES	F+18 à X		FM18 à X	
	NB D'EQUIPES	QUALIFIES	NB D'EQUIPES	QUALIFIES
AUVERGNE RHÔNE ALPES	21	2	15	1
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	10	4	10	4
GRAND EST	8		5	
HAUTS DE FRANCE	10		6	
ILE DE FRANCE	14		18	
BRETAGNE	6	1	6	2
CENTRE VAL DE LOIRE	6		6	
PAYS DE LA LOIRE	5		6	
NORMANDIE	8	1	0	0
NOUVELLE AQUITAINE	52	4	48	4
OCCITANIE	37	3	38	4
SUD + CORSE	10	1	10	1
TOTAL	187	16	168	16

LIGUES ou REGROUPEMENT DE LIGUES	FEDERALE 2 à XV	
	Nb équipes engagées	Nb de qualifiés
OCCITANIE	31	8
NA	24	6
AURA-BFC-GE	24	6
IDF-HDF	25	7
NO-BRE-CE-PDL	12	3
SUD-CORSE	6	2
TOTAL	122	32

9) Dispositions spécifiques mises en place par la ligue

a. Créneaux des rencontres

Il est fait application de **l'article 311** des règlements généraux de la F.F.R.

Pour les compétitions **Fédérale 2 à XV, F+18 à X et FM18 à X** des **Ligues SUD/CORSE**, les rencontres seront programmées dans Oval-e2 à :

❖ Phase préliminaire et phase qualificative :

- ✓ **Le Samedi à 14h30** pour les compétitions **FM18 à X**
- ✓ **Le Dimanche à 15h00** pour les compétitions **Fédérale 2 à XV et F+18 à X**

b. Modifications du calendrier

Il est fait application des **articles 312 et 313** des règlements généraux de la F.F.R.

c. Conditions de participations des joueuses en phase finale

Il est fait application de **l'article 320-2** des règlements généraux de la F.F.R.

d. Renoncement aux droits acquis

En cas d'accession en catégorie supérieure, tout club refusant cette accession, sera maintenu dans la catégorie dans laquelle il évoluait.

Un club de la compétition **Fédérale 2** pourra évoluer, à sa demande, en série inférieure après accord de la Commission des Epreuves Régionales.

Toute demande de renoncement aux droits acquis par un club doit être présentée au plus tard **21 jours avant la date de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de la F.F.R ou de l'organisme régional** gestionnaire de la compétition ayant lieu en fin de saison.

e. Remplacement d'un club

Il est fait application de **l'article 344** des règlements généraux de la F.F.R.

10) Sanctions disciplinaires

Pour les compétitions **Fédérale 2 à XV, F+18 à X et FM18 à X** des **Ligues SUD/CORSE**, les mesures spécifiques suivantes seront appliquées :

- ❖ Des points **bonus et malus** seront attribués en fonction des sanctions enregistrées en nombre de semaines dans le **rapport OVALE2-037 – Liste des sanctions** :
 - ✓ **0** semaine de suspension (pas de MSA ou autres motif) : **+2 points**
 - ✓ De **1 à 5** semaines de suspension : **0 point**
 - ✓ De **6 à 10** semaines de suspension : **-1 point**
 - ✓ De **11 à 15** semaines de suspension : **-2 points**
 - ✓ De **16 à 20** semaines de suspension : **-3 points**
 - ✓ De **21 à 25** semaines de suspension : **-4 points**
 - ✓ De **26 à 30** semaines de suspension : **-5 points**
 - ✓ Au-delà de **30 semaines**, **1 points malus** supplémentaire par tranche de **5 semaines**
- ❖ Les équipes ayant cumulées plus de **30 semaines** de suspensions ne pourront pas participer aux **phases finales Régionales et Nationales**
- ❖ Les points malus et bonus seront attribués par la **Commission des Epreuves** à l'issue de la dernière journée des phases qualificatives de chaque compétition

11) Les officiels de match

a. Les Arbitres

Les mesures spécifiques suivantes seront appliquées pour les compétitions des **Ligues SUD/CORSE** :

- ❖ Pour les compétitions **Fédérale 2, F+18 à X et FM18 à X**, le D.L.A de la Ligue où se déroule la rencontre désignera l'arbitre
- ❖ Dans le cadre des échanges, **des arbitres neutres pourront être désignés pour des rencontres supposées à risques**
- ❖ Dans le cas de l'absence de l'arbitre désigné sur la rencontre, il sera fait application de la **règle du jeu N° 6 Chapitres 1.1 et 1.2** des dispositions spécifiques F.F.R
- ❖ Conformément au **Chapitre 1.1.4 de la règle du jeu N° 6**, si un entraîneur des deux associations en présence doit diriger la rencontre et qu'aucun des deux entraîneurs ne remplit les conditions prévues à cette règle, la rencontre ne pourra être jouée et les deux équipes auront match perdu par **« Forfait simple**

b. Les Représentants Fédéraux

Concernant la désignation des Représentants Fédéraux, les dispositions spécifiques suivantes seront appliquées aux compétitions **Fédérale 2, F+18 à X et FM18 à X** :

- ❖ Un représentant fédéral sera désigné pour **toute équipe cumulant des semaines de suspension conformément au tableau ci-dessous**
- ❖ Le Représentant Fédéral sera désigné par la Ligue où se déroule la rencontre après information de la Commission de Discipline qui gère la compétition

Nombre de semaines de suspension	Nombre de rencontres pour lesquelles un Représentant Fédéral sera désigné
De 1 à 5	0
De 6 à 10	1
De 11 à 15	2
De 16 à 20	3
De 21 à 25	4
De 26 à 30	5
Au-delà de 30 semaines, 1 rencontre supplémentaire par tranche de 5 semaines	

12) Règlement financier spécifique des compétitions des Ligues SUD/CORSE

a. Droits d'engagements des équipes

Pour la saison **2024/2025**, les droits d'engagements des équipes **Féminines** sera le suivant :

Équipes	Ligue Sud	Ligue Corse
Fédérale 2	100 €	
F+18 à X	100 €	100 €
FM18 à X	100 €	100 €

b. Discipline-Règlement-Appel

Le règlement et barèmes disciplinaires sont précisés dans le **Titre V** des Règlements Généraux.

- ❖ Pour toutes infractions constatées sur le déroulement d'une rencontre, **l'article 512.1** des Règlements Généraux sera appliqué à savoir :
 - ✓ 150 € pour un carton rouge direct
 - ✓ 150 € pour un 2^{ème} carton jaune dans le même match
 - ✓ 150 € pour 3 cartons jaunes
 - ✓ Pour les équipes en rassemblement, la sanction financière sera débitée sur le compte du club support
- ❖ Pour tous désordres occasionnés par des joueurs, dirigeants et/ou spectateurs à l'encontre des officiels de match et dans l'enceinte sportive, **l'article 512.2** des Règlements Généraux sera appliqué

c. Frais des officiels

Pour la saison **2024/2025** les frais des officiels désignés sur les rencontres des compétitions **Féminines** seront conformes au barème du tableau ci-dessous :

Rencontres	Fonctions	Frais de déplacement	Indemnités match
Compétitions	Arbitre central	0,45 € du Km parcouru A/R (1)	70 €
	Arbitre de touche	0,45 € du Km parcouru A/R (1)	60 €
	Représentant Fédéral	0,45 € du Km parcouru A/R (1)	60 €
Amicales	Arbitre central		50 €
(1) Quel que soit le nombre de Km parcourus et remboursement des frais d'autoroute sur présentation des tickets			

1. Pour les rencontres de la compétition **Féminines Fédérale 2 à XV**, conformément à la réforme de la prise en charge des frais des officiels de matches, **les clubs en présence ne doivent pas régler les arbitres à la fin des rencontres. Ces frais sont forfaitisés et pris en charge par la F.F.R.**
2. **Pour les phases préliminaires et qualificatives** des compétitions **F+18 à X et FM18 à X**, les frais des arbitres seront payés par le club qui reçoit de la manière suivante :
 - ❖ **Pour les rencontres jouées sur le Continent**
 - ✓ Les arbitres devront fournir au responsable des arbitres de la **Ligue SUD** les justificatifs de frais
 - ✓ Après vérification, ces justificatifs seront transmis à la **Trésorerie de la Ligue SUD** qui effectuera automatiquement un virement sur le compte de l'arbitre et débitera ensuite la totalité des frais sur le **compte du club qui reçoit**
 - ❖ **Pour les rencontres jouées en Corse**, les frais des arbitres seront à la charge du **club qui reçoit** et payés à l'issue de la rencontre
 - ❖ Dans le cas du match « **Retour** » entre deux clubs Corse, si le club qui devait recevoir et payer les frais de l'arbitre déclare « **Forfait** », ce club devra rembourser la moitié des frais d'arbitre de la rencontre « **Aller** » au club non fautif
3. **Pour les phases finales régionales** se jouant sur le terrain du club le **mieux classé** ou par matches « **Aller-Retour** », les frais des officiels seront payés par le club qui reçoit conformément au **chapitre 2** ci-dessus
4. Pour les compétitions **Fédérale 2, F+18 à X et FM18 à X**, si un représentant fédéral est désigné suite à sanctions disciplinaires, ses frais, conformément au barème ci-dessus, seront payés conformément au **chapitre 2** ci-dessus soit :
 - ❖ Par le club fautif
 - ❖ Par moitié pour chaque club en présence dans le cas où les deux clubs sont fautifs
5. Pour les compétitions **Fédérale 2, F+18 à X et FM18 à X**, dans le cas où un club fait la demande pour avoir sur une rencontre des arbitres de touche ou un représentant fédéral, les frais de ces officiels, conformément au barème ci-dessus, seront à la charge du club demandeur et payés conformément au **chapitre 2** ci-dessus

d. Déplacements Continent/Corse et Corse/Continent

Pour la saison **2024/2025**, le **montant maximum** de l'aide aux déplacements des compétitions régionales **F+18 à X et FM18 à X** des **Ligues SUD/CORSE** sera le suivant :

COMPETITION	DEPLACEMENTS			
	Continent/Corse		Corse/Continent	
	Enveloppe FFR		Enveloppe FFR	Complément Collectivité Corse
	Avion	Bateau	Avion	
Montant maxi pour 25 personnes	3500 €	2600 €	885 €	1715 €
F+18 à X FM18 à X	Une proratisation sera effectuée pour un match à X (maxi 23 personnes)			

La Ligue CORSE prendra en charge l'avance du complément des frais de déplacements pour les équipes de la Ligue Corse en attendant le financement de la Collectivité de Corse.

e. Rencontre non jouée

Les mesures spécifiques suivantes, adaptées aux compétitions régionales des **Ligues SUD/CORSE** seront appliquées :

- ❖ En cas d'une rencontre non jouée mais déplacement des officiels, leurs frais de déplacement (sur présentation des fiches de déplacement) seront à la charge de l'équipe responsable que cette situation soit la conséquence d'une décision du propriétaire du terrain ou d'un forfait d'équipe
- ❖ En cas d'une rencontre non jouée mais déplacement du club visiteur, leurs frais de déplacement seront à la charge de l'équipe locale, que cette situation soit la conséquence d'une décision du propriétaire du terrain ou d'un forfait de l'équipe locale, selon le barème ci-dessous :
 - ✓ **500 €** pour un déplacement inférieur à 600 Km Aller/Retour
 - ✓ **1000 €** pour un déplacement supérieur ou égal à 600 Km Aller/Retour
- ❖ En cas d'une rencontre non jouée suite à une décision de l'arbitre mais déplacement des officiels et/ou du club visiteur, la **Ligue SUD** prendra à sa charge les frais des officiels et la compensation des frais engagés par le club visiteur suivant le barème ci-dessus
- ❖ En cas d'une rencontre non jouée sur terrain neutre en raison du forfait d'une équipe, une indemnité de **300 €** sera débitée à l'équipe fautive et reversée à l'association organisatrice
- ❖ En cas d'une rencontre non jouée suite à la non-présentation d'un entraîneur diplômé, les deux équipes seront déclarées fautives avec les conséquences suivantes :
 - ✓ Pas de remboursement de frais de l'équipe visiteuse
 - ✓ Les frais du Représentant Fédéral (si désignation) seront payés par moitié par les deux équipes

f. Forfait matches retour

Les mesures spécifiques suivantes, adaptées aux compétitions régionales des **Ligues SUD/CORSE** seront appliquées :

- ❖ **Si l'équipe déclarant forfait est l'équipe qui devait se déplacer**, l'équipe qui devait recevoir pourra demander l'indemnisation des frais réellement engagés lors du **match Aller** (transmission des justificatifs à la Ligue SUD) dans la limite de **1000 €**
- ❖ **Si l'équipe déclarant forfait est l'équipe qui devait recevoir**, l'équipe qui devait se déplacer pourra demander l'indemnisation des frais réellement engagés et payés pour la préparation du déplacement (transmission des justificatifs à la Ligue SUD) dans la limite de **1000 €**

Après décision de la Commission des Litiges, l'indemnité correspondante sera créditée à l'association pénalisée par le forfait.

g. Rencontre non jouée suite au forfait de l'équipe visiteuse

Les mesures spécifiques suivantes, adaptées aux compétitions régionales des **Ligues SUD/CORSE**, seront appliquées :

- ❖ Dans le cas où l'équipe qui devait se déplacer n'aurait pas prévenu de son forfait, les frais des officiels et les frais d'organisation de la rencontre seront à la charge de l'équipe fautive selon le barème suivant :
 - ✓ Frais des officiels : **sur présentation de leur fiche de frais**
 - ✓ Frais d'organisation : **300 €** reversés à l'équipe organisatrice

h. Retour des boucliers

Application des dispositions spécifiques décidées par les **Ligue SUD/CORSE** :

- ❖ Les clubs **Champions Régionaux** devront retourner le bouclier à la **Ligue SUD** au **minimum 30 jours** avant la date de la **journée des finales** de la saison en cours
- ❖ En cas de retard de l'envoi du bouclier, une somme de **300 €** sera débitée sur le compte FFR du club
- ❖ En cas de dégradation ou perte du bouclier, une somme de **500 €** sera débitée sur le compte FFR du club.

II) Calendrier général

	F+18 à X		FM18 à X		Fédérale 2 à XV	
	Championnat	Coupe	Championnat	Coupe	Championnat	Coupe
Septembre						
14-15						
21-22						
28-29						
Octobre						
05-06	A1-P		A1-P			
12-13	A2-P		A2-P		A1	
19-20	Repos		AT6N		Repos	
26-27	Repos		Repos		Repos	
Novembre						
02-03	Repos		A3-P		Repos	
09-10	A3-P		AT6N		A2	
16-17	A4-P		A4-P		A3	
23-24	Repli		Repli		Repli 1	
Décembre						
30-01	A5-P		A5-P		Repos	
07-08	Repos		Repos		A4	
14-15	A1-Q	A2-Q	A1-Q	A1-Q	A5	
21-22	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	
29-29	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	
Janvier 2025						
04-05	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	
11-12	A2-Q	A2-Q	A2-Q	A2-Q	R1	
18-19	Repli 1	Repli 1	A3-Q	A3-Q	Repli 2	
25-26	A3-Q	A3-Q	A4-Q	A4-Q	R2	
Février						
01-02	A4-Q	A4-Q	A5-Q	A5-Q	R3	
08-09	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	
15-16	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	
22-23	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	
Mars						
01-02	A5-Q	A5-Q	R1-Q	R1-Q	R4	
08-09	Repli 2	Repli 2	R2-Q	R2-Q	Repli 3	
15-16	R1-Q	R1-Q	Repli 1	Repli 1	R5	
22-23	Repos	Repos	Rugby à 7	Rugby à 7	Repos	
29-30	R2-Q	R2-Q	R3-Q	R3-Q	½ Aller	
Avril						
05-06	R3-Q	R3-Q	Repos	Repos	½ Retour	
12-13	R4-Q	R4-Q	R4-Q	R4-Q	Finale	Finale
19-20	Repli 3	Repli 3	Repli 2	Repli 2	Repos	
26-27	R5-Q	R5-Q	R5-Q	R5-Q	1/16 ^{ème}	
Mai						
03-4	Repos	Repos	Repos	Repos	1/8 ^{ème}	
10-11	½ Aller	½ Aller	½ Aller	½ Aller	1/4	
17-18	½ Retour	½ Retour	½ Retour	½ Retour	Repos	
24-25	Finale	Finale	Finale	Finale	1/2	
Juin						
31-01	Repos		Repos		FINALE	
07-08	1/2		1/2			
14-15	FINALE		FINALE			
21-22						

	Vacances scolaires Zone B
	Phases finales régionales Ligues Sud
	Phases finales nationales



FFR

FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY

LIGUE SUD DE RUGBY



III) Livret des compétitions

A. Féminines F+18 à X

1) Principes généraux

Pour la saison **2024/2025**, la compétition **F+18 à X** sera organisée de la façon suivante :

- ❖ Une phase préliminaire avec :
 - ✓ **10 équipes** réparties en **2 poules de 5 équipes**
 - **9 équipes** de la **Ligue Sud**
 - **1 équipe** de la **Ligue Corse**
- ❖ Une phase qualificative avec :
 - ✓ **1 poule de 5 équipes** pour la compétition **Championnat F+18 à X**
 - ✓ **1 poule de 5 équipes** pour la compétition **Coupe F+18 à X**
- ❖ Une phase finale régionale :
 - ✓ les équipes classées aux **4 premières** places de la compétition **Championnat F+18 à X** sont qualifiées pour la phase finale régionale qui débutera en **½ Finales**
 - ✓ les équipes classées aux **4 premières** places de la compétition **Coupe FM18 à X** sont qualifiées pour la phase finale régionale qui débutera en **½ Finales**
- ❖ Une phase finale de Championnat de France pour la compétition **Championnat F+18 à X**

2) Listes des équipes participantes

	NOM DU CLUB	CODE F.F.R	LIGUE
1	Ras Féminines Ouest Var F+18 à X	0036RST	Sud
2	Ras Draguignan/Rocher F+18 à X	0041RST	Sud
3	Avignon Le Pontet Rugby	7853E	Sud
4	Bastia XV	6716A	Corse
5	Gap Hautes Alpes Rugby	4028D	Sud
6	Ras Cadeneaux/SMUC F+18 à X	0056RST	Sud
7	RC Vallée du Gapeau	4981P	Sud
8	RC Noves-Eyragues	6264J	Sud
9	RC Velleron	6547S	Sud
10	Ras Union Vitro Salonaise F+18 à X	0057RST	Sud

3) Format de la compétition

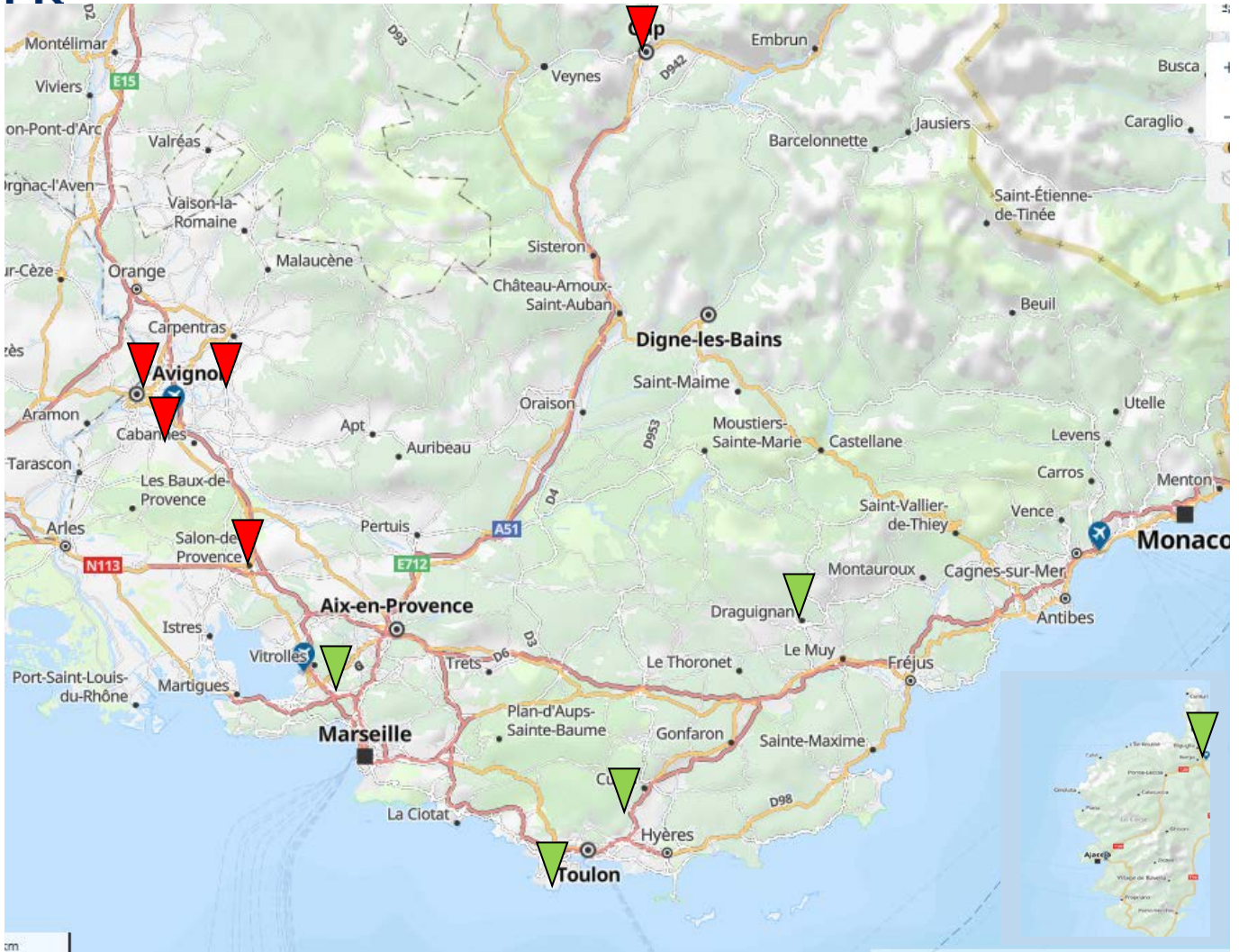
a. Phase préliminaire

Les **10 associations** sont réparties en **2 poules** de **5 équipes** selon les critères suivants :

- ❖ La situation géographique pour constituer les poules

POULE 1		
	Club	Code
1	Avignon Le Pontet Rugby	7853E
2	Gap Hautes Alpes Rugby	4028D
3	RC Noves-Eyragues	6264J
4	RC Velleron	6547S
5	Ras Union Vitro Salon F+18	0057RST

POULE 2		
	Club	Code
1	Ras Fémi. Ouest Var F+18	0036RST
2	Ras Draguignan/Rocher F+18	0041RST
3	Ras Les Ponettes F+18	0006RST
4	Ras Cadeneaux/SMUC F+18	0056RST
5	RC Vallée du Gapeau	4981P



Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « **Aller simple** » soit **4 rencontres** par équipe sur **5 journées**.

À l'issue de la phase préliminaire les équipes seront classées de **1 à 10** conformément à **l'article 340** des règlements généraux de la F.F.R.

Le calendrier de la phase qualificative figure dans le calendrier général du **Chapitre II** du présent règlement.

b. Phase qualificative

La phase qualificative sera composée de :

- ❖ **1 poule de 5 équipes** pour la compétition **Championnat F+18 à X**
 - ✓ Les équipes classées de la **1^{ère} à la 5^{ème} place** à l'issue de la phase préliminaire
- ❖ **1 poule de 5 équipes** (dont 1 exempt) pour la compétition **Coupe F+18 à X**
 - ✓ Les **4 autres équipes** à l'issue de la phase préliminaire

Les équipes de chaque compétition se rencontrent en matchs « **Aller** » et « **Retour** » soit **6 ou 8 rencontres** par équipe sur **10 journées**.

Le calendrier de la phase qualificative figure dans le calendrier général du **Chapitre II** du présent règlement.

CHAMPIONNAT F+18 à X		
	Club	Code
1	Avignon Le Pontet Rugby	7853E
2	Ras Les Ponettes F+18	0006RST
3	Ras Fémi. Ouest Var F+18	0036RST
4	Ras Union Vitro Salon F+18	0057RST
5	RC Velleron	6547S

COUPE F+18 à X		
	Club	Code
1	RC Vallée du Gapeau	4981P
2	Ras Draguignan/Rocher F+18	0041RST
3	RC Noves-Eyragues	6264J
4	Ras Cadeneaux/SMUC F+18	0056RST
5	Club exempt	

c. Phase finale régionale

Pour la phase finale régionale de la compétition **Championnat F+18 à X**, les équipes classées de la **1^{ère} à la 4^{ème} place** à l'issue de la phase qualificative disputeront les **½ Finales** suivant les oppositions ci-dessous :

CHAMPIONNAT F+18 à X			
Niveau		Oppositions	Terrain
½ FINALES ALLER	M1	4 ^{ème} contre 1 ^{er}	Moins bien classé
	M2	3 ^{ème} contre 2 ^{ème}	
½ FINALES RETOUR	M3	1 ^{er} contre 4 ^{ème}	Mieux classé
	M4	2 ^{ème} contre 3 ^{ème}	
FINALE		M5	Gagnants des ½ finales
			Neutre

Pour la phase finale régionale de la compétition **Coupe F+18 à X**, les équipes classées de la **1^{ère} à la 4^{ème} place** à l'issue de la phase qualificative disputeront les **½ Finales** suivant les oppositions ci-dessous :

COUPE F+18 à X			
Niveau		Oppositions	Terrain
½ FINALES ALLER	M1	4 ^{ème} contre 1 ^{er}	Moins bien classé
	M2	3 ^{ème} contre 2 ^{ème}	
½ FINALES RETOUR	M3	1 ^{er} contre 4 ^{ème}	Mieux classé
	M4	2 ^{ème} contre 3 ^{ème}	
FINALE		M5	Gagnants des ½ finales
			Neutre

Le calendrier des phases finales régionales :

CHAMPIONNAT ET COUPE F+18 à X	
½ FINALES ALLER	11/05/2025
½ FINALES RETOUR	18/05/2025
FINALES	25/05/2025

d. Qualifications en Championnat de France

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de :

- ❖ **1 équipe** en Championnat de France pour la compétition **F+18 à X**
 - ✓ Le **vainqueur** de la finale régionale de la compétition **Championnat F+18 à X**

L'organisation de la phase finale du Championnat de France sera la suivante :

- ❖ **½ Finales** : **16 qualifiés** répartis sur **4 plateaux de 4 équipes**. Les vainqueurs de chaque plateau sont qualifiés pour le plateau final

- ❖ **Le plateau final :** les 4 vainqueurs des ½ finales. Le vainqueur du plateau final sera sacré Champion de France

Le calendrier de la phase finale nationale :

CHAMPIONNAT DE FRANCE F+18 à X	
DATE DES QUALIFIES	Lundi 26 Mai 2025
½ FINALES	07 ou 08 Juin 2025
FINALE	14 ou 15 Juin 2025



FFR

FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY

LIGUE SUD DE RUGBY



B. Féminines FM18 à X

1) Principes généraux

Pour la saison **2024/2025**, la compétition **FM18 à X** sera organisée de la façon suivante :

- ❖ Une phase préliminaire avec :
 - ✓ **9 équipes** de la **Ligue Sud** réparties en **2 poules de 5 équipes** (dont 1 exempt)
- ❖ Une phase qualificative avec :
 - ✓ **1 poule de 5 équipes** pour la compétition **Championnat FM18 à X**
 - ✓ **1 poule de 5 équipes** pour la compétition **Coupe FM18 à X**
- ❖ Une phase finale régionale :
 - ✓ les équipes classées aux **4 premières** places de la compétition **Championnat FM18 à X** sont qualifiées pour la phase finale régionale qui débutera en **½ Finales**
 - ✓ les équipes classées aux **4 premières** places de la compétition **Coupe FM18 à X** sont qualifiées pour la phase finale régionale qui débutera en **½ Finales**
- ❖ Une phase finale de Championnat de France pour la compétition **Championnat FM18 à X**

2) Dispositions spécifiques

Durant la phase préliminaire de la compétition **Féminines FM18 à X**, afin **d'éviter des forfaits et des rencontres en effectif incomplet**, les aménagements suivants seront appliqués :

- ❖ En cas d'**effectif insuffisant pour jouer à X (moins de 11 joueuses)**, une rencontre pourra être jouée en **Cross Rugby** avec l'obligation pour l'équipe adverse de jouer également en **Cross Rugby**
- ❖ La demande de modification sera adressée à la Commission des Epreuves à l'adresse suivante epreuves@liguesud-ffr.fr au plus tard le **Mercredi midi** avant la rencontre avec copie à l'équipe adverse et aux officiels désignés sur la rencontre
- ❖ La rencontre se jouera suivant les règles de la catégorie du Cross Rugby (XRugby) téléchargeable sur le lien ci-dessous (**appuyer sur Ctrl + cliquer sur le lien**) :
<https://passport.world.rugby/fr/les-regles-du-jeu/formats-modifies/xrugby/>
- ❖ Dans le cas où l'équipe ayant fait la demande pour jouer en **Cross Rugby** constate qu'elle a l'effectif suffisant pour **jouer à X (minimum 11 joueuses)**, **elle devra impérativement informer l'équipe adverse par courriel au plus tard le Vendredi à midi qui précède la rencontre** avec copie à la Commission des Epreuves à l'adresse suivante epreuves@liguesud-ffr.fr et aux officiels désignés sur la rencontre

3) Liste des équipes participantes

	NOM DU CLUB	CODE F.F.R	LIGUE
1	Avignon Le Pontet Rugby	7853E	Sud
2	Etoile SP Montoux	5256N	Sud
3	Gap Hautes Alpes Rugby	4028D	Sud
4	Ras Féminin Marseillais FM18 à X	0042RST	Sud
5	RC Vallée du Gapeau	4981P	Sud
6	RC Orange	6776R	Sud
7	US Valréas Rugby	5275J	Sud
8	Ras SMUC/BDR FM18 à X	0075RST	Sud
9	Ras Féminines Ouest Var FM18 à X	0066RST	Sud
10	Ras Ligue Corse (1)		Corse

(1) L'équipe du Ras Ligue Corse sera intégrée dans la compétition Coupe FM18 à X à partir de la phase qualificative.

4) Format de la compétition

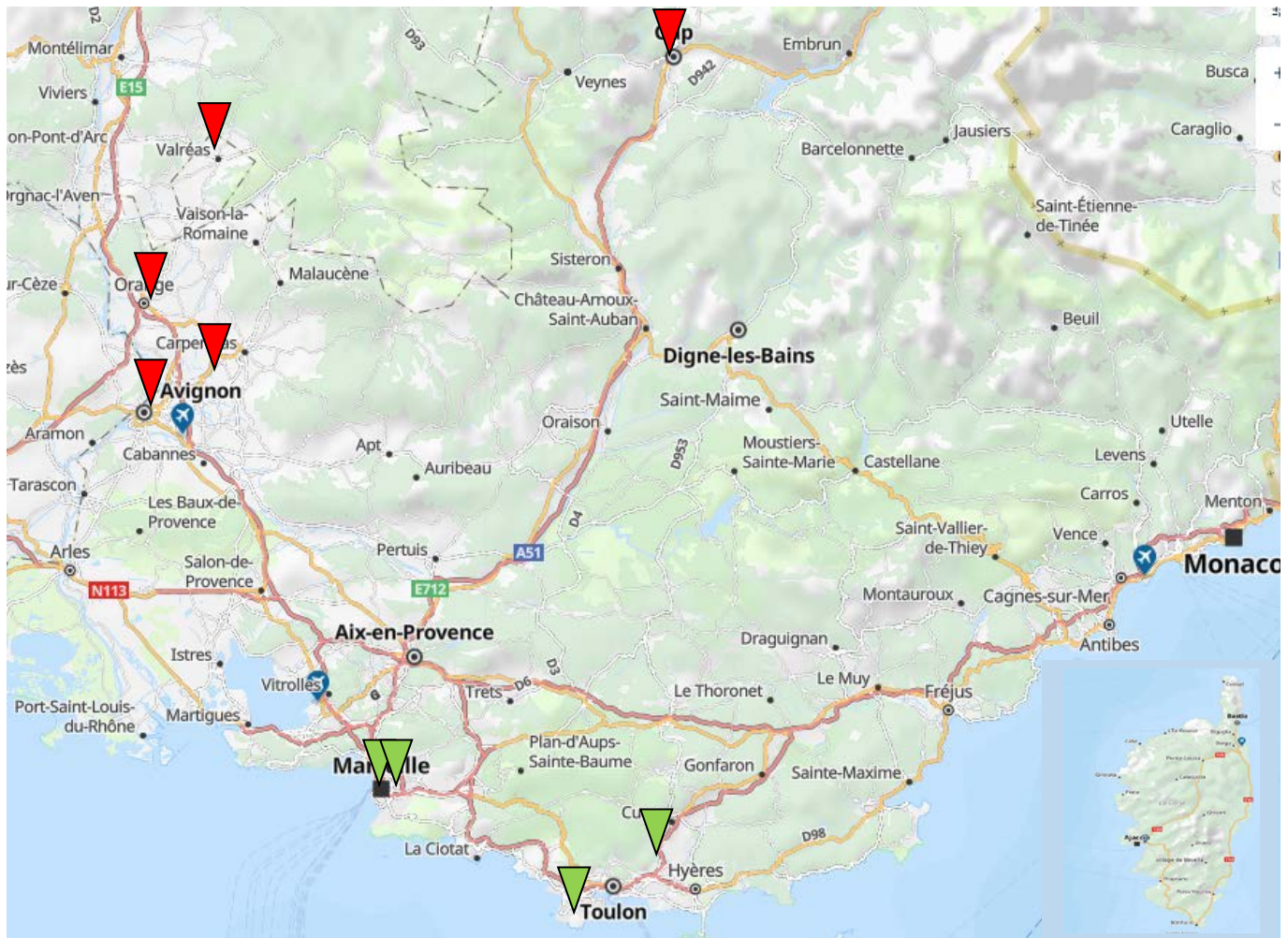
a. Phase préliminaire

Les **9 associations** sont réparties en **2 poules** de **5 équipes** (dont 1 exempt en poule 2) selon les critères suivants :

- ❖ La situation géographique pour constituer les poules

POULE 1		
	Club	Code
1	Avignon Le Pontet Rugby	7853E
2	Gap Hautes Alpes Rugby	4028D
3	RC Orange	6776R
4	US Valréas Rugby	5275J
5	Etoile SP Monteux	5256N

POULE 2		
	Club	Code
1	Ras Fémi. Ouest Var FM18	0066RST
2	Ras Fém. Marseillais FM18	0042RST
3	Club exempt	
4	Ras SMUC/BDR FM18	0075RST
5	RC Vallée du Gapeau	4981P



Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « **Aller simple** » soit **3 ou 4 rencontres** par équipe sur **5 journées**.

A l'issue de la phase préliminaire les équipes seront classées de **1 à 9** conformément à **l'article 340** des règlements généraux de la F.F.R.

Le calendrier de la phase préliminaire figure dans le calendrier général du **Chapitre II** du présent règlement.

b. Phase qualificative

La phase qualificative **FM18 à X** sera composée de :

- ❖ **1 poule de 5 équipes** (dont 1 exempt) pour la compétition **Championnat FM18 à X**
 - ✓ Les équipes classées de la **1^{ère} à la 4^{ème} place** à l'issue de la phase préliminaire
- ❖ **1 poule de 5 équipes** pour la compétition **Coupe FM18 à X**
 - ✓ Les **4 autres équipes** de la **Ligue Sud + l'équipe de la Ligue Corse**

Les équipes de chaque compétition se rencontrent en matchs « **Aller** » et « **Retour** » soit **6**
ou 8 rencontres par équipe sur **10 journées**.

Le calendrier de la phase qualificative figure dans le calendrier général du **Chapitre II** du présent règlement.

POULE 1		
	Club	Code
1	Avignon Le Pontet Rugby	7853E
2	RC Orange	6776R
3	Ras Fémi. Ouest Var FM18	0066RST
4	Ras Fémi. Marseillais FM18	0042RST
5	Club exempt	

POULE 2		
	Club	Code
1	RC Vallée du Gapeau	4981P
2	Ras Les Ponettes FM18	0007RST
3	US Valréas Rugby	5275J
4	Ras SMUC/BDR FM18	0075RST
5	Etoile SP Montoux	5256N

c. Phase finale régionale

Pour la phase finale régionale de la compétition **Championnat FM18 à X**, les équipes classées de la **1^{ère} à la 4^{ème} place** à l'issue de la phase qualificative disputeront les **½ Finales** suivant les oppositions ci-dessous :

CHAMPIONNAT FM18 à X			
Niveau		Oppositions	Terrain
½ FINALES ALLER	M1	4 ^{ème} contre 1 ^{er}	Moins bien classé
	M2	3 ^{ème} contre 2 ^{ème}	
½ FINALES RETOUR	M3	1 ^{er} contre 4 ^{ème}	Mieux classé
	M4	2 ^{ème} contre 3 ^{ème}	
FINALE		M5	Gagnants des ½ finales Neutre

Pour la phase finale régionale de la compétition **Coupe FM18 à X**, les équipes classées de la **1^{ère} à la 4^{ème} place** à l'issue de la phase qualificative disputeront les **½ Finales** suivant les oppositions ci-dessous :

COUPE FM18 à X			
Niveau		Oppositions	Terrain
½ FINALES ALLER	M1	4 ^{ème} contre 1 ^{er}	Moins bien classé
	M2	3 ^{ème} contre 2 ^{ème}	
½ FINALES RETOUR	M3	1 ^{er} contre 4 ^{ème}	Mieux classé
	M4	2 ^{ème} contre 3 ^{ème}	
FINALE		M5	Gagnants des ½ finales Neutre

Le calendrier des phases finales régionales :

CHAMPIONNAT ET COUPE FM18 à X	
½ FINALES ALLER	10/05/2025
½ FINALES RETOUR	17/05/2025
FINALES	25/05/2025

d. Qualifications en Championnat de France

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de :

- ❖ **1 équipe** en Championnat de France pour la compétition **FM18 à X**
 - ✓ Le **vainqueur** de la finale régionale de la compétition **Championnat FM18 à X**

L'organisation de la phase finale du Championnat de France sera la suivante :

- ❖ **½ Finales : 16 qualifiés** répartis sur **4 plateaux de 4 équipes**. Les vainqueurs de chaque plateau sont qualifiés pour le plateau final
- ❖ **Le plateau final :** les **4 vainqueurs** des ½ finales. Le vainqueur du plateau final sera sacré **Champion de France**

Le calendrier de la phase finale nationale :

CHAMPIONNAT DE FRANCE FM18 à X	
DATE DES QUALIFIES	Lundi 26 Mai 2025
½ FINALES	07 ou 08 Juin 2025
FINALE	14 ou 15 Juin 2025

C. Féminines Fédérale 2 à XV

1) Principes généraux

Pour la saison **2024-2025**, la compétition **Fédérale 2 à XV** fonctionnera en deux temps. Une première phase régionale pendant laquelle les associations engagées s'affronteront dans un championnat régional élaboré par les Ligues régionales et ensuite une phase nationale.

Ainsi, **6 ligues ou regroupement de ligues** ont été déterminés pour les phases régionales :

- ❖ Ligue Occitanie
- ❖ Ligue Nouvelle Aquitaine
- ❖ Regroupement des ligues : AURA + BFC + GE
- ❖ Regroupement des ligues : IDF + HDF
- ❖ Regroupement des ligues : NO + BRE + CE + PDL
- ❖ Regroupement des ligues : SUD + CORSE

Pour le regroupement des ligues **SUD+CORSE**, la compétition féminine **Fédérale 2 à XV** sera organisée de la façon suivante :

- ❖ Une phase qualificative avec **6 équipes** regroupées dans **1 poule** :
 - ✓ **6 équipes** de la **Ligue Sud**
- ❖ Une phase finale régionale :
 - ✓ les équipes classées aux **4 premières** places de la compétition **Fédérale 2 à XV** sont qualifiées pour la phase finale régionale qui débutera en **½ Finales**
- ❖ Une phase finale Championnat de France

2) Liste des équipes participantes

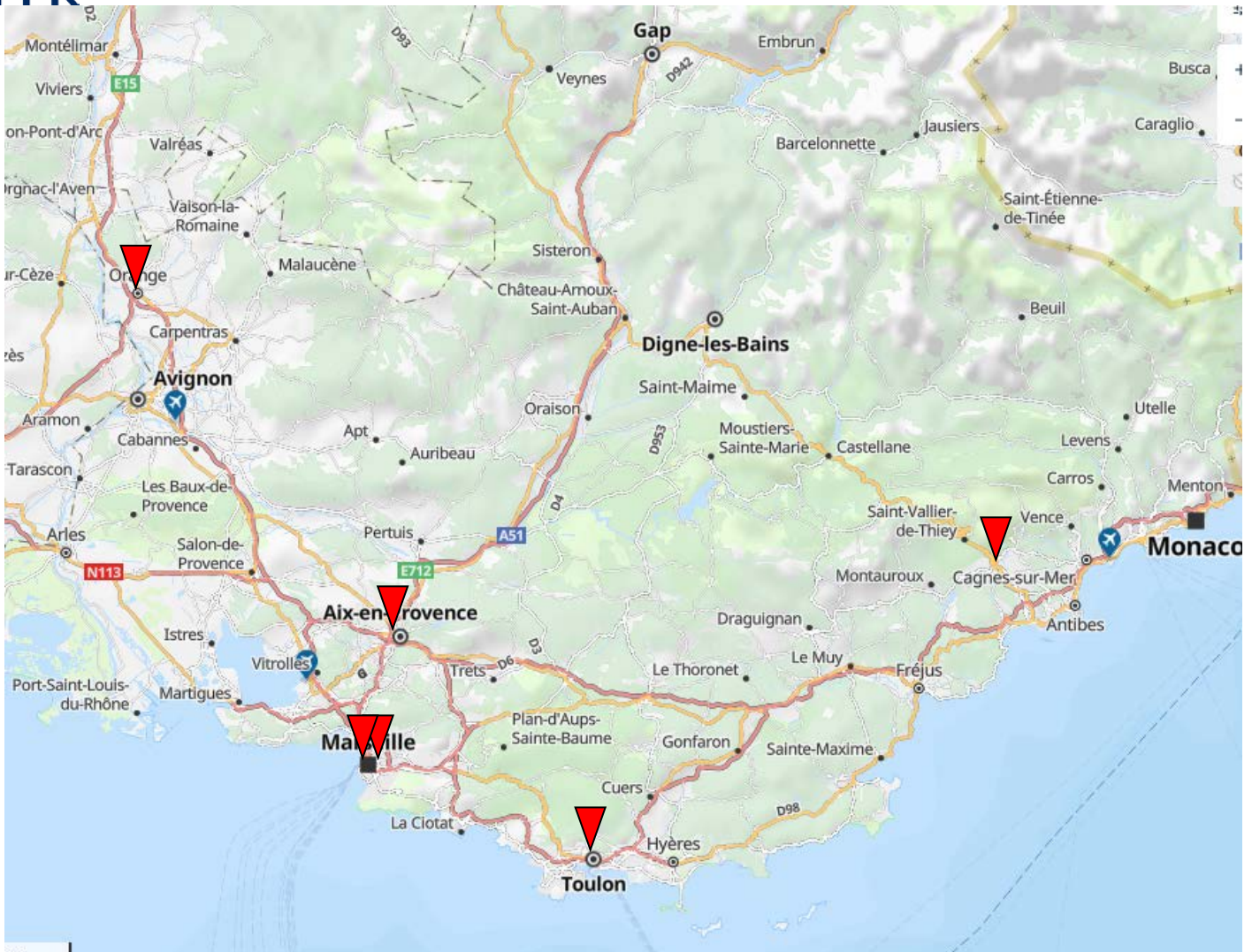
	NOM DU CLUB	CODE F.F.R	LIGUE
1	Ras Entente Provençale F2 à XV	0037RST	Sud
2	Marseille Rugby Méditerranée	7496H	Sud
3	RC Toulon Provence Méditerranée	7950F	Sud
4	SMUC	5246C	Sud
5	RC Orange	6776R	Sud
6	Ras Azur 06 F2 à XV	0069RST	Sud

3) Format de la compétition

a. Phase qualificative

Les **6 associations** sont réparties en **1 poule** de **6 équipes** :

POULE 1		
	Club	Code
1	Ras Entente Provençale F2 à XV	0037RST
2	Marseille Rugby Méditerranée	7496H
3	RC Toulon Provence Méditerranée	7950F
4	SMUC	5246C
5	RC Orange	6776R
6	Ras Azur 06 F2 à XV	0069RST



Les équipes se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » soit **10 rencontres** par équipe sur **10 journées**.

À l'issue de la phase qualificative les équipes seront classées de **1 à 6** conformément à **l'article 340** des règlements généraux de la F.F.R.

Le calendrier de la phase qualificative figure dans le calendrier général du **Chapitre II** du présent règlement.

b. Phase finale régionale

Pour la phase finale régionale de la compétition **Championnat Fédérale 2 à XV**, les **4 équipes** les mieux classées disputeront les **½ Finales** suivant les oppositions ci-dessous :

CHAMPIONNAT ET COUPE FEDERALE 2 à XV			
Niveau		Oppositions	Terrain
½ FINALES ALLER	M1	4 ^{ème} contre 1 ^{er}	Moins bien classé
	M2	3 ^{ème} contre 2 ^{ème}	
½ FINALES RETOUR	M3	1 ^{er} contre 4 ^{ème}	Mieux classé
	M4	2 ^{ème} contre 3 ^{ème}	
FINALE COUPE		Perdants des ½ Finales	Neutre
FINALE CHAMPIONNAT		Gagnants des ½ Finales	Neutre

Le calendrier des phases finales régionales :

CHAMPIONNAT ET COUPE FEDERALE 2 à XV	
½ FINALES ALLER	30/03/2025
½ FINALES RETOUR	06/04/2025
FINALES	12/04/2025

e. Qualifications en Championnat de France

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de :

- ❖ **2 équipes** en Championnat de France pour la compétition **Fédérale 2 à XV**
 - ✓ Les **2 équipes finalistes** de la phase finale régionale de la compétition **Championnat Fédérale 2 à XV**

Le calendrier de la phase finale nationale :

CHAMPIONNAT DE FRANCE F2 à XV	
DATE DES QUALIFIES	Lundi 14 Avril 2025
1/16^{ème} de FINALE	27 Avril 2025
1/8^{ème} de FINALE	04 Mai 2025
¼ de FINALE	11 Mai 2025
½ FINALES	25 Mai 2025
FINALE	31 Mai 2025

f. Affectations pour la saison 2025/2026

Les 4 équipes ½ finalistes du Championnat de France Fédérale 2 Féminine sont promues en Fédérale 1 Féminine pour la saison 2025/2026.